

CONSEIL MUNICIPAL  
Compte rendu sommaire

SEANCE du 18 novembre 2016

13 conseillers présents – 14 votants

**MODIFICATION STATUTAIRE DE LACOMMUNAUTE DE COMMUNES**

Suite à la délibération du conseil communautaire en date du 12 Octobre 2016 , un projet de modification de statuts de la communauté de communes prenant en compte les nouvelles compétences obligatoires et optionnelles , et de ce fait modifiant le bloc des compétences facultatives, a été soumis aux communes membres pour consultation .

Délibération adoptée à l'unanimité

**VALIDATION DU DEVIS D'UNE PLATEFORME INCLINEE POUR PERMETTRE L'ACCESSIBILITE A L'EGLISE**

La commune doit respecter ses obligations légales en matière d'accessibilité. L'église étant pourvue de deux entrées avec marches d'escalier, il est nécessaire d'équiper une des entrées d'une plateforme inclinée par la société COPAS d'un montant de 9.495 € HT.

Délibération adoptée à l'unanimité

**DEMANDE DE SUBVENTION « PLAN REGIONAL EN FAVEUR DE LA RURALITE »**

La région Auvergne Rhône Alpes met en place un plan en faveur de la ruralité pour accompagner les communes rurales de moins de 2000 habitants dans leurs projets d'aménagement du territoire pour des dépenses d'investissement , avec une intervention régionale à hauteur de 40 %. Le conseil Municipal décide de solliciter la région pour cette aide dans le cadre de l'aménagement de la RD 538, RD 137 et RD 857.

Délibération adoptée à l'unanimité

**DEMANDE DE SUBVENTION DE FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

Vu la circulaire du Préfet du 25 août 2016 par laquelle l'attention des communes est appelée sur les règles de sécurisation des écoles et établissements scolaires , le conseil municipal décide de solliciter le préfet pour l'attribution de Fonds interministériels de prévention de la délinquance dans le cadre de travaux de sécurisation des accès aux bâtiments pour éviter les intrusions malveillantes,

Délibération adoptée à l'unanimité

**TARIF REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE**

Suite à la délibération prise le 28 aout 2014 indiquant les tarifs de l'année 2014/2015, le conseil municipal décide que les tarifs restent inchangés pour chaque nouvelle année scolaire jusqu'à revalorisation des tarifs.

Catégories	Prix actualisé
Tarif de base élève	3.35 €
Tarif réduit élève	3.00 €
Tarif enseignant	3.80 €

**PRINCIPE D'INDEMNITE DE CONSEIL ET INDEMNITE DE CONFECTION DES DOCUMENTS BUDETAIRES AU COMPTABLE DU TRESOR CHARGE DES FONCTIONS DE RECEVEUR DES COMMUNES**

Le conseil municipal décide d'accepter le principe de l'attribution de l'indemnité de conseil à la comptable du trésor au taux maximum et lui accorde également l'indemnité de confection des documents budgétaires

Délibération adoptée à l'unanimité

**DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE PARCELLE COMMUNALE**

Suite à la demande écrite d'un administré riverain souhaitant acquérir une partie de parcelle de terrain cadastrée AV 261 au lieu dit « le Vernay » d'une surface de 71 m2, pour lui permettre de réaliser une sortie de propriété sécurisée sur la RD 137, cette parcelle n'ayant plus de fonction de desserte, ni de stationnement, le Conseil municipal décide du déclassement de cette surface communale.

Délibération adoptée à l'unanimité

**VALIDATION DU DEVIS ALARME ET CAMERAS DE SURVEILLANCE POUR L'ATELIER MUNICIPAL**

Le maire rappelle la nécessité d'installer un système d'alarme et de caméras au niveau de l'atelier municipal pour améliorer la sécurité des biens de la commune suite à plusieurs cambriolages et vandalisme des locaux. La proposition de la société SAP est retenue par le conseil municipal pour un montant de 3.798,30 € HT.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fin de la séance à 20 heures

A Lens-Lestang, le 8 Décembre 2016

Le Maire

